

Mr Gaston Gingras

243

P  NP

DM11

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline  
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

Plessisville, le 27 mars 2007

Attn : Projet Construction Oleoduc Pipeline St-Laurent

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame, Monsieur,

Je, Mr Gaston Gingras, suis propriétaire depuis 11 ans du lot P-6 dans le Canton de Stanfold situé dans la Paroisse de Plessisville. Ce lot est accessible par le rang 5 Ouest de la Paroisse de Plessisville.

Depuis l'acquisition du dit lot, je cultive, vends du bois et aussi j'ai installé une petite érablière. J'y ai fait de l'aménagement, de la plantation d'arbres et fait creuser des fossés pour favoriser l'irrigation du terrain. Tout ceci dans le but de pouvoir rendre mon lot toujours propice à l'utilisation ci-haut mentionné. J'aimerais vous mentionner que dans la même ligne directrice, je suis un homme qui aime l'environnement et je n'aime pas y causer préjudice, toujours dans le but de la conservation pour les générations futures.

Ceci étant dit, même en considérant les offres faites par Ultramar (Dont vous posséder sûrement copies) je suis certain que vous comprenez mon rejet concernant le tracé actuel du Pipeline St-Laurent. J'aimerais prendre quelques minutes de votre temps et vous expliquer le pourquoi de mon objection.

1. La raison principale est la perte d'espace. Le tracé est en plein centre de mon lot. Par conséquent, je suis convaincu que ceci aura comme effet de diminuer la valeur marchande de mon lot.
2. Pour tous genre de passage avec machinerie, nous aurons à demander la permission. Donc il y aura limitation sur la possibilité de faire la coupe et la culture d'arbres. Ce qui entraînera des pertes considérables dans mes revenus.
3. Il y a possibilité de fuite de gaz. Si on prend en considération que la pression dans le Pipeline est d'environ 1490lbs, imaginez les dommages si fuite causée par un bris...

Ceci étant dit, je constate que vous affirmez qu'il n'y a pas de danger pour l'environnement. Même les meilleurs ingénieurs n'ont pas la science infuse. Tout ce qui sert use... Étant conscient des délais entre le bris et la coupure du débit de gaz, il y aura des dommages qui seront considérable et désastreux pour l'environnement. De plus, je subirai des frais de décontamination plus grands que la valeur de mon lot.

Ultramar se dit responsable de tous dommages, sauf en cas de fautes lourdes. Que signifie pour eux fautes lourde ?

Qu'est-ce qui arrivera si il y a bris dans la section qui passera sur mon lot ? Est-ce qu'Ultramar va prendre des mesures judiciaires contre moi ? Vous savez que moi simple citoyen, je ne peux combattre ces grosses Compagnies qui font des Milliards de profit par année.

Savez-vous que pour moi ce lot représente l'économie de toute une vie et que j'ai besoin des revenus que ce lot me procure...

Comme tout problème il y aurait une solution. Malheureusement Ultramar rejète cette solution dû aux coûts beaucoup plus élevés pour la réalisation de ce projet. Je souhaite vous faire part d'une suggestion. Pourquoi ne pas utiliser les voies publiques pour le tracé du Pipeline ? (Par exemple, longer l'Autoroute 20) Ceci entraînerait sûrement des frais supplémentaires mais il n'y aurait pas de perte financière pour les citoyens longeant ce trajet. De plus, advenant un bris qui entraînerait sûrement des coûts considérables, les frais pour rectifier la situation seraient plus facilement dirigés vers le vrai responsable, c'est-à-dire Ultramar.

Je tiens à vous remercier pour votre considération, en espérant que cette lettre permettra de venir en aide au gens comme moi, qui ont le souci et le tracas par rapport à cette situation qui est à mon avis aberrante. Tant pour les citoyens victimes de cette situation que pour les implications environnementales.

Mr Gaston Gingras  
Citoyen

P.S. J'aurais aimé vous en dire beaucoup plus sur les conséquences de ce projet. Mais je devais me limiter à 2 pages donc...



C.C. : Attn : Centre des Nouvelles Rédaction  
Groupe TVA inc.  
C.P. 170, succursale C  
Montréal (Québec) H2L 4P6

Attn : Centre des Nouvelles Rédaction  
Le Journal de Montréal  
4545, rue Frontenac  
Montréal, Québec H2H 2R7

Attn : Projet Pipeline St-Laurent  
Ultramar  
2200 Ave McGill College  
Montréal QC H3A 3L3

Attn : Député Compté Arthabaska  
Édifice Honoré-Mercier, 3 Étage  
835 Boul. René-Lévesque Est  
Québec QC G1A 1B4

Attn : Centre des Nouvelles Rédaction  
Journal de Québec  
450 Ave Béchard  
Québec QC G1M 2E9